



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 26/2023 Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;

VU l'article R 411-8 du Code de la Route ;

VU la demande de M PIERSON Thierry de la Sté EST RESEaux en date du 7 mars 2023 ;

CONSIDERANT que des travaux sur la RD 419 (rue de Belfort) rendent nécessaire la mise en place d'une circulation adaptée.

ARRETE

Article 1^{er} : **Le mercredi 15 mars 2023**, des travaux de pose d'un support pour un nid de cigogne auront lieu sur la RD 419, rue de Belfort à hauteur du centre commercial Intermarché.

A hauteur du chantier, la vitesse sera limitée à 30km/h et la circulation sera autorisée en demi-chaussée par alternat réglé par une signalisation tricolore.

Article 2 : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux, la Sté Est Réseaux.

Article 3 : tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- Le Service demandeur

Fait à Dannemarie, le 9 mars 2023

Le Maire

Alexandre BERBETT

